

**Bureau du 4 septembre 2006**

**Décision n° B-2006-4479**

commune (s) : Saint Priest

objet : **Acquisition d'une parcelle située rue Fabre d'Eglantine et appartenant à Mme Alphazan**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 24 août 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Il est soumis au Bureau le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, en vue de l'ouverture de la rue Fabre d'Eglantine à Saint Priest, d'une parcelle de terrain d'environ 1 144 mètres carrés dépendant des parcelles cadastrées sous les numéros 189, 191 et 193 de la section CE et appartenant à madame Alphazan.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, cette acquisition interviendrait au prix de 45 000 €, admis par les services fiscaux ;

Vu ledit compromis ;

Vu l'avis des services fiscaux ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** ledit compromis concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain située rue Favre d'Eglantine à Saint Priest et appartenant à madame Alphazan.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1 065, le 23 janvier 2006, pour une somme de 1 400 000 €.

**4° - Le montant** à payer en 2006 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822, d'un montant de 45 000 € pour l'acquisition.

**5° - Le montant** à payer en 2007 sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822, d'un montant de 1 418 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,